20% du territoire forestier au sud du 52° parallèle. Il y a 30 grands parcs, les plus anciens étant le parc du Mont-Tremblant et celui des Laurentides; leur création remonte à 1894 et 1895 respectivement. Le premier, à 80 milles au nord de Montréal, couvre une étendue de 990 milles carrés et le second, sis à 30 milles au nord de Québec, s'étend sur 4,060 milles carrés. Le parc de la Gaspésie a pris naissance en 1937 et couvre 498 milles carrés. C'est la protection du caribou, dont l'espèce menaçait de s'éteindre, qui motiva principalement la création de ce parc; grâce à cette prévoyance, un troupeau de caribous vit aujourd'hui sur le mont Albert. Le même souci de l'avenir de ce gibier avait poussé en 1895 les autorités du Québec à créer le parc des Laurentides. Malheureusement, malgre toutes les mesures qui ont été prises l'espèce devait par la suite disparaître, mais elle a été réintroduite récemment. Le parc de la Vérendrye, à 140 milles au nord-ouest de Montréal, vit le jour en 1939 sous le nom de ≪Réserve de chasse et de pêche de la Route Mont-Laurier - Senneterre». En 1950, le gouvernement du Québec donnait à ce territoire le nom qu'il porte aujourd'hui, en mémoire de l'illustre explorateur canadien qui découvrit les montagnes Rocheuses, Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de la Vérendrye. Cette aire de grande nature et de plein air s'étend maintenant sur 5,257 milles carrés. En 1938, une Loi créait à l'ouest de Sherbrooke le parc du Mont-Orford, de dimension beaucoup plus restreinte, puisqu'il n'a que 15 milles carrés. C'est un parc régional de récréation où le camping est à l'honneur. Depuis lors, plus de 20 parcs ont été crées successivement. Parmi les principaux, il faut citer: Chibougamau, Port-Daniel, Mistassini, Rimouski, Matane, Saint-Maurice, Port-Cartier - Sept-Îles, Portneuf, Mastigouche, Joliette et Labelle. Ces parcs relèvent directement de la Direction générale des parcs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Si l'on considère la récréation de plein air, la pêche a toujours été la vocation première des parcs du Québec. En 1971, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche créait trois nouveaux parcs afin de rendre accessibles à un plus grand nombre de pécheurs de nombreux lacs et rivières sis à proximité de grandes villes; ce sont les parcs de Mastigouche, Joliette et Labelle. Le parc de Papineau, créé en 1965, a également été ouvert à un plus large public, pour former le double parc de Papineau - Labelle. Afin de permettre au plus grand nombre possible d'amateurs de pêche de profiter de ces nouveaux aménagements, on y pratique la pêche dite «à la journée», c'est-à-dire qu'on réserve pour une journée à la fois; on peut le faire 48 heures à l'avance en téléphonant au bureau central des réservations (sans frais d'interurbain); il y a trois numéros — un pour Québec, un pour Montreal et un pour le reste de la province - et les premiers qui appellent sont les premiers servis. En 1974 neuf parcs offraient ce genre de service, soit Matane, Rimouski, Laurentides, Portneuf, Saint-Maurice. Mastigouche, Joliette, Mont-Tremblant et Papineau - Labelle. Le gouvernement du Québec constitue également plusieurs rivières en réserves de pêche, à l'intention du public. On peut mentionner entre autres les rivières Saint-Jean, Petite Cascapédia, Matapèdia, Sainte-Anne, Cap-Chat et Matane, en Gaspésie, les rivières Moisie et Laval sur la côte nord du Saint-Laurent, et la rivière Petit Saguenay, affluent du Saguenay. Le saumon est la principale prise. Pour ce qui est de la chasse, elle était en général interdite dans les parcs, et ce jusqu'en 1962. Maintenant, les résidents du Québec peuvent chasser l'orignal dans les pares suivants. Laurentides, La Vérendrye, Matane, Portneuf, Mont-Tremblant, Saint-Maurice, Haute-Mauricie et Dunières. Il s'agit cependant d'une chasse contrôlée de façon à ne pas nuire à l'espèce. La chasse est permise dans le parc de Rimouski à certaines conditions. Également, en 1972, la chasse au petit gibier était autorisée dans les parcs de Papineau - Labelle, Mastigouche, Joliette, Portneuf et Saint-Maurice.

La popularité croissante du camping au Québec a incité la Direction génerale des parcs à multiplier les terrains de camping, élargissant ainsi le réseau des aménagements appartenant au secteur privé. Il y a dans l'est du Québec des terrains de camping provinciaux à Carleton, Port-Daniel, Moisie, Mont-Saint-Pierre, Percé, Amqui, et Trois-Pistoles, aux Îles-de-la-Madeleine, ce sont Grande-Entrée et Gros-Cap. Plus près de Québec se trouvent Saint-Alexandre (Kamouraska), Montmagny, Saint-Jean (île d'Orléans), Stoneham, Villeneuve, Vincennes (Beaumont) et Saint-Joseph (Beauce). Entourant plus ou moins la région métropolitaine de Montréal, les parcs suivants sont ouverts au public: Mont-Orlord, des Voltigeurs (Drummondville), Côte-Sainte-Catherine, Paul-Sauvé (Oka), Dollard-Jose-Ormeaux, Pointe-des-Cascades, Coteau-Landing et Sainte-Véronique.

A l'intention des motoneigistes, le gouvernement, à partir de 1971, a aménagé des pistes